



Elections professionnelles 2018

Commission Administrative Paritaire Locale des Agents Techniques

Du Ministère de la Défense

6 décembre 2018

Appel à voter

CAPL des
Agents
Techniques du
Ministère de la
Défense

Dans la mandature qui s'achève, la **CFDT** a œuvré pour l'évolution du corps des Agents Techniques du Ministère de la Défense .

Depuis 2014, la **CFDT** a été leader dans la négociation du protocole parcours professionnel carrière rémunération (PPCR).

Le 30 septembre 2015, ce protocole a été signé par la **CFDT** malgré l'opposition de 3 syndicats non signataires (CGT, FO et Solidaires) qui en réclament pourtant aujourd'hui l'application. Leur attitude a précarisé ce qui devait être un accord et a permis au gouvernement actuel de différer d'un an son application.

Le 18 juin 2018, au rendez-vous salarial prévu, la **CFDT** a démontré qu'elle a eu raison de signer ce protocole.

Pour le corps des Agents Techniques du Ministère de la Défense, ce protocole, soutenu par la **CFDT**, a permis d'obtenir notamment :

- Un rééchelonnement indiciaire et un passage du corps des ATMD en 3 grades par une fusion du grade d'ATMD1 en ATPMD2
- Une augmentation de l'indice sommital de :
19 points pour les ATMD, 38 points pour les ATMD1 fusionnés en ATPMD2, 13 points pour les agents déjà ATPMD2, 11 points pour les ATPMD1;
- En 2021, il est acté par décret que la grille de rémunération des ATMD verra l'indice de début de carrière progresser de 9 points



CFDT.FR

Dans le cadre de la concertation « Refonder le dialogue social avec les agents », la **CFDT** réaffirme sa volonté d'un **dialogue social de proximité encadré et amélioré.**



DÉFENSE

Appel à voter

CAPL des
Agents
Techniques du
Ministère de la
Défense



CAP Locale des Agents Techniques du Ministère de la Défense

LA CFDT DEFENSE VOUS PRESENTE SES CANDIDATES ET CANDIDATS !

Agents Techniques Principaux de 1ère classe Du Ministère de la Défense (ATPMD1)

M.	RAMOS	Nicolas	DIRISI LYON
M.	MARTIN	Thierry	93e RAM VARCES

Agents Techniques Principaux de 2e classe Du Ministère de la Défense (ATPMD2)

M.	GIRAUD	Pierre Jean	GSBdD VALENCE
Mme	MONTOYA	Anne-Marie	GSBdD LA VALBONNE
M.	PROS	Franck	13e BSMAT - DET MOUINS
M.	RANTIN	Etienne	ESID LYON/USID DRAGUIGNAN/ Antenne CANJUERS

Pour cela, la **CFDT** revendique entre autres :

- Une rémunération indiciaire de début de carrière à 120% du SMIC.
- Une augmentation des taux promus promouvables pour un véritable déroulement de carrière.
- Un plan de requalification de tous les postes en distorsion d'emplois permettant l'accès au corps des TSEF en supplément des choix.
- Le développement d'une formation qualifiante voire diplômante afin de garantir une réelle promotion sociale au sein de la filière technique
- La création d'un grade fonctionnel permettant la promotion sans l'intégration parfois inadéquate dans le corps des TSEF.

- L'accès au groupe 1 de l'IFSE du RIFSEEP pour tous les métiers éligibles aux travaux dangereux ou pénibles y compris dans le soutien.
- Un recrutement soutenu pour l'accès dans le corps des ATMD
- La revalorisation pluriannuelle du point d'indice, par le biais de rendez-vous salariaux tous les trois ans avec une clause de revoyure annuelle
- Un véritable parcours professionnel et de formation, lisible, fléché, sécurisé et attractif et l'application des bases posées dans le protocole PPCR, pour l'ensemble des agents
- Une augmentation générale et significative du montant de l'IFSE et pour les groupes qui n'ont pas eu de revalorisation suite à l'abonnement au RIFSEEP.



Pour cela, la **CFDT**, ses candidates et candidats sont des Agents Techniques du Ministère de la Défense comme vous, pour vous représenter, vous défendre !

Le **6 décembre 2018**,

Accordez votre confiance à la **CFDT**,

Optez pour un syndicalisme responsable, solidaire, d'action pour la défense des intérêts des agents.

Choisissez un syndicalisme d'émancipation qui fait des agents, de vous, des acteurs de qualité de vie au travail.

CFDT.FR